

**Cette rubrique se donne pour objectif de mettre en valeur l'action associative et les initiatives de habitants du canton. Elle vous est ouverte : n'hésitez pas à y faire passer vos messages !**

**Mosaïque du Cher**

Mosaïque du Cher agit auprès des populations réfugiées et des personnes admises au séjour dans le département du Cher. Venues d'ailleurs pour fuir la violence et les persécutions, ces personnes échouent sur notre territoire, fragilisées par un passé douloureux et un avenir incertain.

Pour combattre ce phénomène, Mosaïque agit principalement sur trois points :  
 - favoriser l'accès au logement  
 - favoriser l'insertion professionnelle  
 - proposer une permanence d'écoute psychologique adaptée et spécifique aux traumatismes de l'exil

**Contact : 7, rue Franz LEHAR - 18000 BOURGES  
 Tél : 02 48 65 45 90 / 06 16 76 50 41**

**Le Conseil Général a apporté à l'association une aide de 6000 € pour 2008.**

**Emmetrop**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil général a passé depuis plusieurs années une convention de partenariat avec l'association Emmetrop. Le projet global de l'association réside dans la lutte contre toutes formes d'exclusion dans l'accès à la culture et dans le soutien aux émergences artistiques. Les champs artistiques balayés par Emmetrop vont des musiques actuelles et expérimentales en passant par l'art contemporain (Transpalette), les cultures urbaines, les arts de la rue et du cirque, le théâtre jeune public, etc. Ses domaines d'intervention sont : la création, la diffusion, la formation et la médiation.

**Emmetrop  
 26, route de la Chapelle  
 18000 Bourges  
 Tél : 02 48 50 38 61 emmetrop@orange.fr**

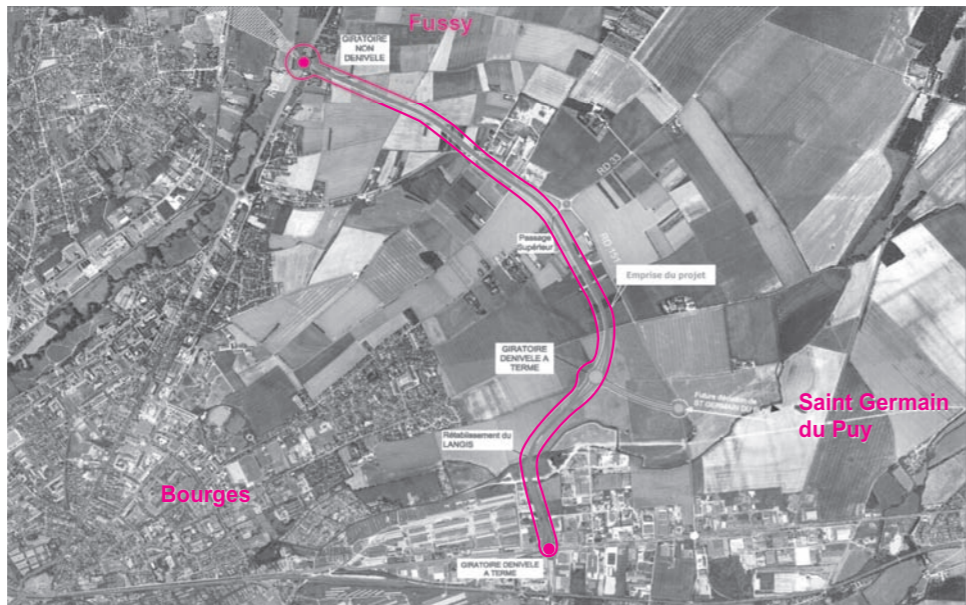
**Le Conseil Général apporte à l'association pour 2009 une aide de 70 000 € pour le fonctionnement et 34 000 € d'investissement pour l'équipement - son et éclairage - de la salle de spectacle « le Nadir ».**

**Ecoles : ça ferme !**

La Ville de Bourges a pris la décision de ne pas reprendre les écoles Jean-Jacques Rousseau qui vont donc fermer à la rentrée. Cette décision prive le quartier d'une école de proximité qui aurait pu être maintenue avec un projet urbain plus ambitieux. Votre conseillère générale est intervenue au Conseil Municipal de Bourges, aux côtés des parents d'élèves, pour défendre l'école, un quartier vivant et une ville durable.

2 ouvertures de classes seulement, à Auron et à Barbès, sont sensées remplacer les 7 classes fermées. Au total, le canton IV de Bourges perd 5 classes.

# Rocade nord-est Les travaux vont commencer



**Le Conseil Général prend en charge la réalisation des travaux de la rocade « nord-est » de Bourges, entre la route de la Charité et la route de Paris.**

**Les travaux débuteront en 2009 par le déplacement des conduites de gaz et des fouilles archéologiques. Deux ouvrages d'art seront construits dès 2009 : l'ouvrage de franchissement de la RD 33 (route de Saint-Michel de Volangis), en passage supérieur, puis le remblai entre la RN 151 (route de la Charité) et le ruisseau du Langis. La construction de l'ouvrage de franchissement de ce ruisseau suivra.**

**En 2010, seront exécutés les travaux de chaussée puis les divers travaux annexes pour une ouverture de la voie en 2011.**

**Le budget total est estimé à 15 millions d'euros répartis entre l'Etat (26,69 %), le Conseil Régional (53,15 %), le Conseil Général (12,24 %), et Bourges Plus (7,92 %).**

**Info-service**

**Ouverture du centre médico-social Fulton**

Après des années de déplacement rue Gaston Berger, le Centre Médico-social de « Bourges sud » reprend ses quartiers rue Fulton, où il était il y a une dizaine d'années.

L'antenne de la rue Barbès, ouverte en 2005, changera de fonction.

C'est désormais sur Fulton que peuvent s'adresser à partir du 16 mars 2009, tous les habitants du canton qui habitent au sud de la voie de chemin de fer (quartiers gare, Centre ville, Auron, Rabelais, Prado, Vauvert, Jean-Jacques Rousseau et Barbès) pour :

- les permanences des assistantes sociales
- le RMI
- la Protection Maternelle et Infantile et les consultations de nourrissons
- des aides et informations concernant l'éducation des enfants
- aides administratives (logements, déclaration trimestrielles de ressources...).

**Le centre sera ouvert tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à partir du 16 mars 2009.**

**Adresse : 2, rue Fulton - Centre St-Fulgent - Bourges - Tél. : 02 48 23 83 30**

Pour les habitants du Moulon, c'est toujours au Centre Médico-Social de la Chancellerie, 15, rue Jean Rameau, qu'il faut s'adresser.

**Adresse : 15, rue Jean Rameau - Tél. : 02 48 27 51 20  
 ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur rendez-vous**

Libération - Moulon - Archelet - Gare - Rabelais - Gambetta - Arènes - Auron - Nation - Juranville  
 Prado - Vauvert - Beauregard - Pierrelay - JJ Rousseau - Barbès - Th. Lamy



*J'ai souhaité ici vous présenter le budget voté par le Conseil Général le 9 février dernier. Ce budget retrace les grandes missions du département et leur coût. Il montre d'où vient l'argent et combien il est important que le gouvernement donne au Conseil Général les moyens de faire face aux responsabilités qu'il lui a confiées : pour les personnes âgées, handicapées et fragiles, pour l'éducation des collégiens, pour la sécurité civile, pour les transports scolaires, l'équipement du département et la protection de l'environnement.*

*Avec plus de 22 millions d'euros d'écart, pour 2009, entre les nouvelles charges imposées par l'Etat au Conseil Général du Cher depuis 2004 et les compensations reçues de l'Etat, le département est véritablement étranglé. En demandant au Gouvernement de s'acquitter d'au moins 5,5 millions d'euros qui sont manifestement dus au Conseil Général, la majorité départementale de gauche ne fait que son devoir de défense des intérêts des habitants.*

**Irène Félix**

Vice-Présidente du Conseil Général  
 Conseillère municipale de Bourges

**Les pompiers du Cher veillent sur nous**

1700 sapeurs pompiers volontaires, 220 officiers et sapeurs-pompiers professionnels, 80 personnels techniques et administratifs interviennent sur les 723 000 hectares de notre territoire départemental. Ils sont rattachés à 57 casernes et équipés de 820 véhicules et engins. Ils assurent 30 000 interventions par an.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), placé sous la double autorité du Préfet et du Président du Conseil Général, est administré par 14 conseillers généraux et 8 maires. Le Conseil Général, avec une contribution de 13,5 M € sur un budget de 26 M €, en est le principal financeur.

Le SDIS fait face aux risques liés aux transports ; aux risques des 1735 sites industriels dont 211 installations classées, 7 sites SEVESO, 1 centrale nucléaire et 1 base aérienne ; aux risques naturels, notamment les inondations ; et aux risques liés à l'activité humaine, en particulier les grands rassemblements festifs tels que le Printemps de Bourges.

Avec un centre de réception de l'alerte partagé avec le SAMU (le 112), le Cher est l'un des 8 départements français à disposer d'un équipement permettant une réponse sûre et immédiate à tout appel de détresse.

Avec un centre de formation high-tech à Sancoins, il assure de nombreuses formations pour les pompiers de France entière.

Lors de la tempête du 24 janvier, une colonne de renfort est intervenue dans les Landes où la compétence et le bon équipement de nos pompiers a été reconnue et appréciée.



**Notre canton est défendu :**

● **au sud et à l'est** de l'avenue d'Orléans et du Boulevard Gambetta, par la caserne des Danjons, rue Louis Mallet, siège départemental du SDIS.

● **au nord et à l'ouest** par la caserne des Gibjoncs. Les travaux de réfection de cette caserne débuteront début 2010. Pendant les travaux, une équipe de professionnels assurera sur place une permanence 24 h/24 avec ambulance et véhicule de premier secours. Au printemps 2011, les quartiers nord et centre seront défendus par une caserne mieux adaptée aux nécessités de formation du personnel et de maintenance du matériel et des équipements.

**Pour contacter votre conseillère générale**

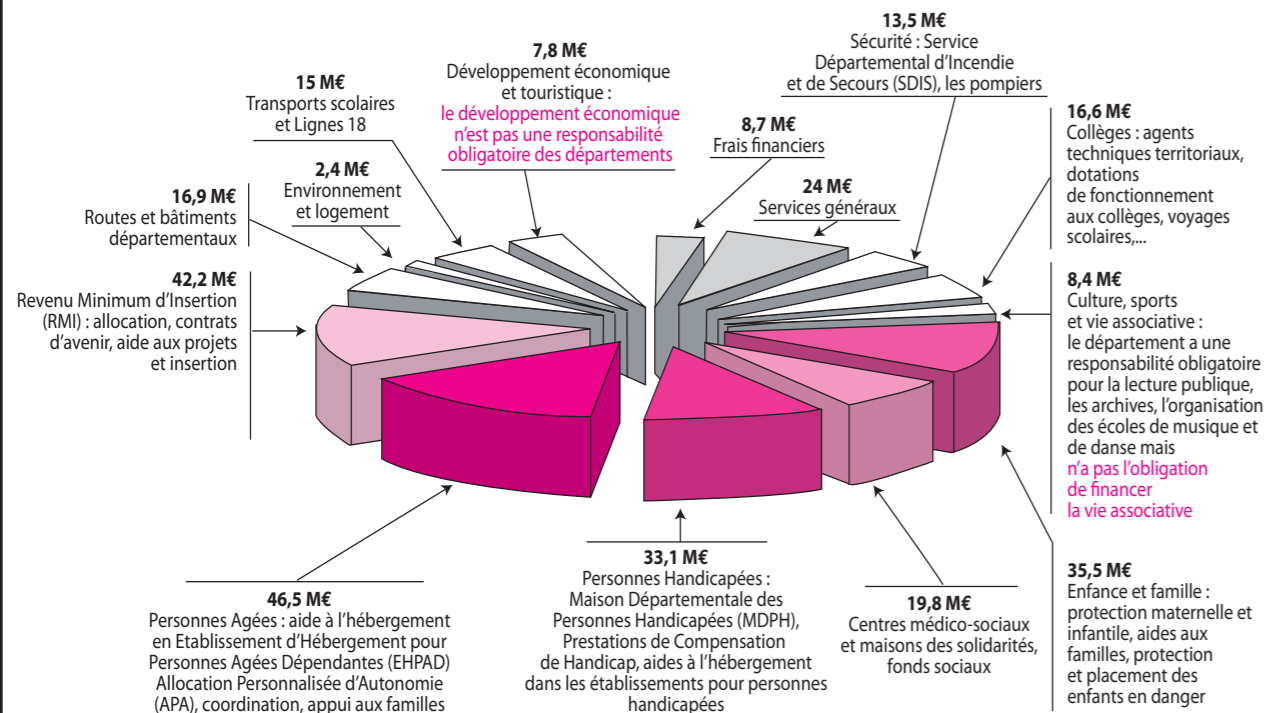
**Irène Félix – Conseil Général du Cher – Place Marcel Plaisant  
 18023 Bourges Cédex – tél : 02 48 27 69 72  
 mél : i.felix@elus.cg18.fr http://irenefelix.blogspot.com**

**Permanences :**

- **Salle polyvalente de l'école du Grand Meaulnes**  
 rue Louis de Raynal  
 Jeudis 2 avril, 28 mai et 25 juin de 11 heures à 12 heures
- **20 rue du Prinal**  
 Samedis 21 mars, 18 avril, 16 mai et 13 juin de 11 heures à 12 heures

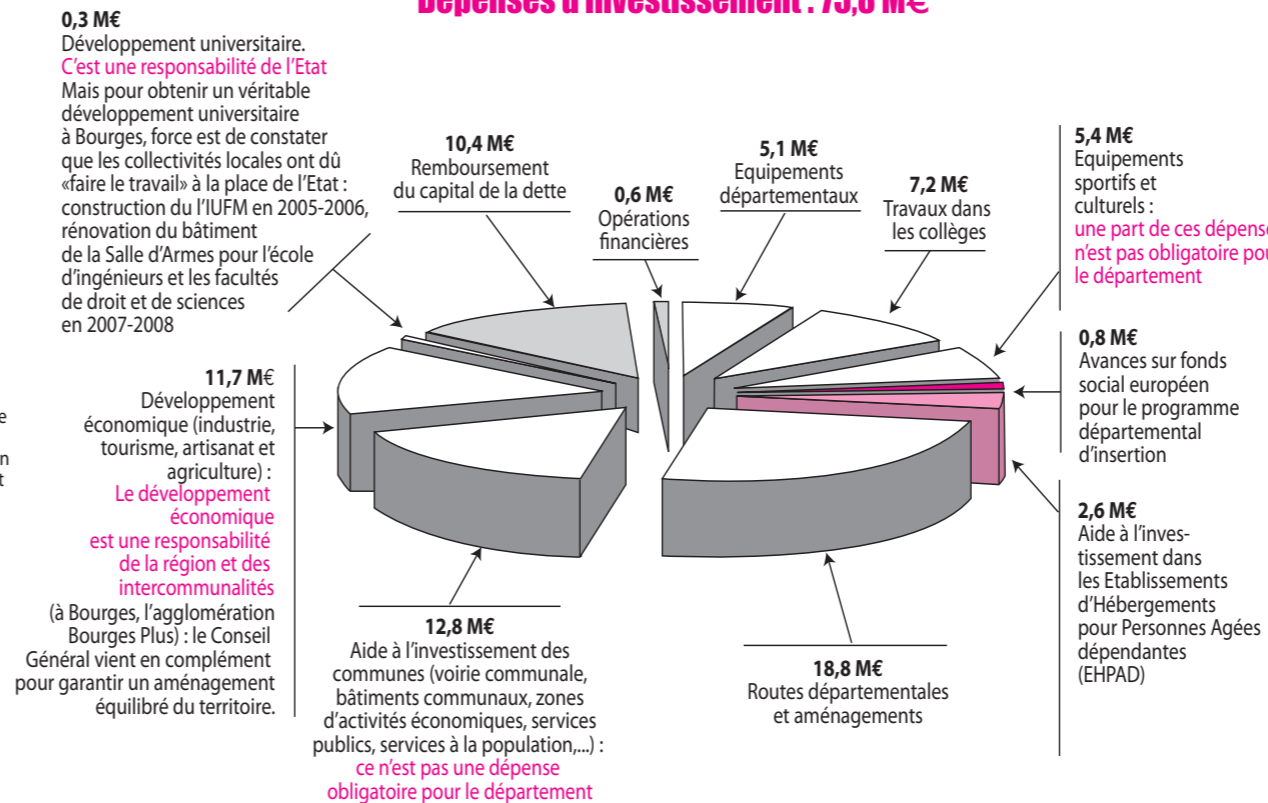
# Conseil Général : un budget de 366 millions d'euros...

## Dépenses réelles de fonctionnement : 290,1 M€



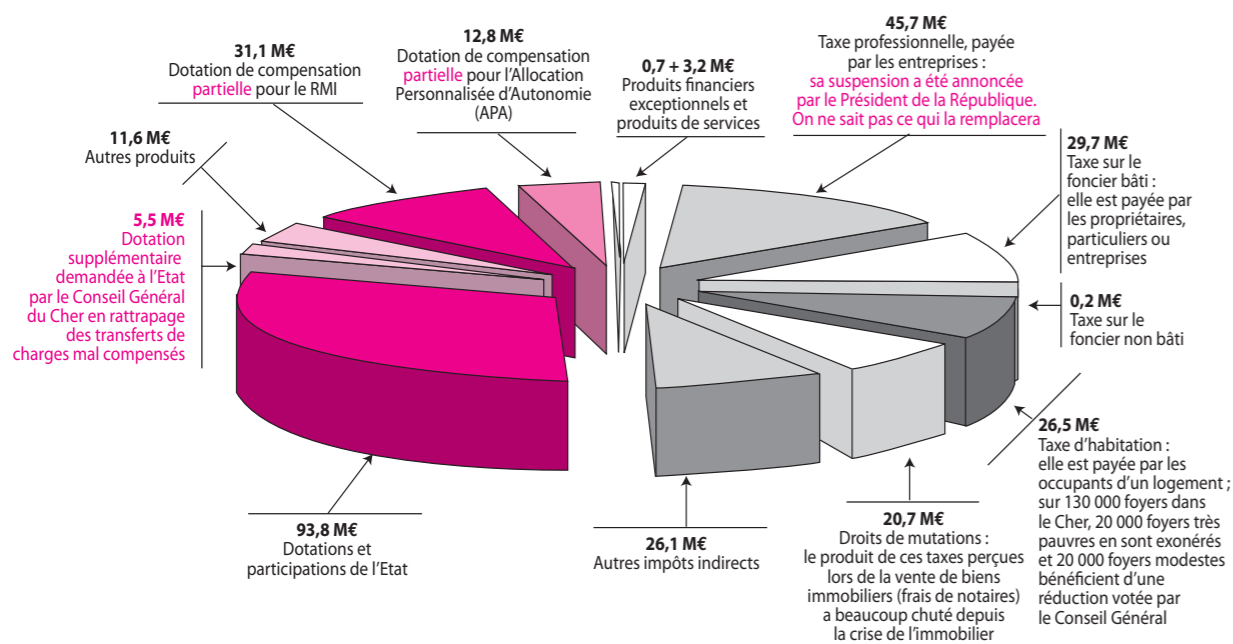
**Le Conseil Général a pour principales responsabilités les services aux habitants : sécurité, collèges, actions sociales et transports**

## Dépenses d'investissement : 75,8 M€



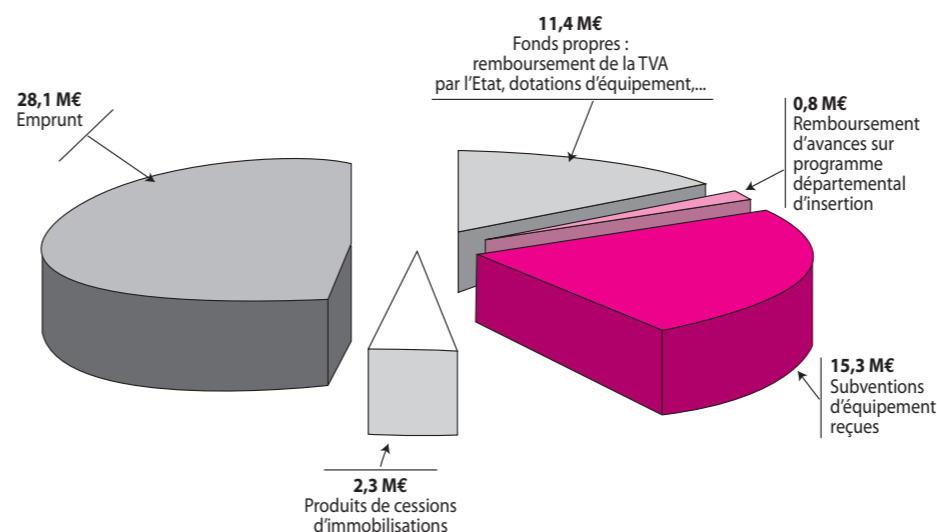
**Le Conseil Général investit pour la qualité des services et le développement économique du département**

## Recettes de fonctionnement : 307,6 M€



**Les impôts locaux représentent la moitié des recettes de fonctionnement**

## Recettes réelles d'investissement : 58,3 M€



**Le Conseil Général du Cher doit conserver une bonne maîtrise de son endettement**

## ... pour des milliers de visages

- 12 123 collégiens
- 15 000 enfants transportés par les transports scolaires
- 87 307 trajets sur "lignes 18"
- 3 152 enfants ayant bénéficié d'une visite médicale à 3 ou 4 ans
- 255 000 contacts dans les Centres médico-sociaux, les maisons des solidarités et les 64 points de permanence du service public social départemental
- 14 000 demandes de droits à la Maison départementale des personnes handicapées,
- 6 131 personnes handicapées aidées à domicile ou accueillies en établissements
- 7 307 allocataires du RMI
- 7 514 ménages aidés par le Fonds de Solidarité Logement (habitat, eau et énergie)
- 843 jeunes aidés par le fonds d'aide aux jeunes
- 6 622 personnes âgées bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie....

## ... et des centaines de projets

- 1 095 associations, comités ou écoles, subventionnés
- 279 projets communaux accompagnés
- 250 emplois soutenus par le dispositif Cap Asso
- 47 entreprises aidées pour leurs investissements et 416 emplois créés ou conservés
- 1 bourse de recherche allouée à un étudiant chercheur
- 1 696 lits d'hébergement touristique réalisés ou réhabilités
- 41 aides à l'installation pour des jeunes agriculteurs
- 81 installations de chauffe-eau solaires, 96 récupérateurs d'eau, 6 000 bio-conteneurs et 4900 composteurs

## Vrai ou faux : pourquoi la droite et la gauche tiennent des discours contradictoires ?

« Quand l'Etat a transmis au Conseil Général de nouvelles responsabilités, il lui a reversé les financements correspondants "à l'euro près" ».

**Partiellement vrai :** en général, l'Etat a reversé ce qu'il dépensait l'année du transfert, ou les 3 à 5 années précédentes. Par exemple, il a reversé en 2005 24,7 M€ correspondant à la somme qu'il versait en 2004 pour 6700 allocataires du RMI.

**Mais faux sur la durée :** en 2008, le Conseil Général a eu besoin de 33,8 M€ pour 7300 allocataires du RMI alors qu'il n'a reçu que 29 M€.

« Les transferts de personnel ont été bien compensés »

**Trois fois faux.** L'Etat a "oublié" ou "perdu" des postes, en particulier à l'équipement (routes) et à la Maison départementale des personnes handicapées. Par ailleurs, les salaires sont plus élevés dans la fonction publique territoriale que dans la fonction publique d'Etat et les cotisations retraites ont été "oubliées". Enfin, pour gérer 469 agents supplémentaires, le Conseil général a dû renforcer son service des ressources humaines. L'écart pour 2009 est de 1,8 M€.

« Les moyens pour l'entretien et l'investissement sur les routes départementales sont correctement compensés »

**Ni vrai, ni faux, absurde !** L'Etat a reversé au Conseil Général l'équivalent de ce qu'il dépensait sur les 5 années précédant le transfert de responsabilité. C'est donc là où les besoins sont les plus grands parce que les travaux ont été insuffisants... que les moyens accordés sont les plus faibles !